

CONSEILLER-EXPERT DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE

DOMAINE FONCTIONNEL
SANTÉ
INCLUSION SOCIALE

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE

Apporter conseil et expertise dans un champ nécessitant une technicité très spécifique ou le même type d'expérience professionnelle que les partenaires du service.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Analyse des besoins et expertise des situations et des dispositifs
- Apport d'un conseil technique aux directions et services
- Élaboration d'outils d'aide à la décision
- Participation à la définition des priorités
- Apport d'un conseil technique et d'un soutien aux pratiques professionnelles
- Animation des réseaux experts et, le cas échéant, encadrement technique d'une équipe de professionnels
- Organisation de la veille sectorielle
- Valorisation des bonnes pratiques professionnelles
- Soutien à des missions de contrôle nécessitant leur expertise

SAVOIR-FAIRE

- Mettre en lien les expériences de terrain et les politiques
- Évaluer les attentes et les besoins
- Être force de proposition et d'innovation
- Animer des réseaux

CONNAISSANCES

- Connaissance approfondie du domaine de compétence (travail social, de prévention de la maltraitance et bientraitance, organisation des systèmes de santé, architecture et urbanisme, résorption de l'habitat insalubre, agronomie, expertise vétérinaire...)
- Connaissance des partenaires institutionnels et associatifs
- Règles éthiques et déontologiques
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE

- Filière de métiers s'inscrivant dans le cadre de professions réglementées

TENDANCES D'ÉVOLUTION

FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME

- Demande accrue d'expertise

IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE

Qualitatif

Quantitatif

